

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 28 mars 2017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du vendredi 23 mars 2018

Restaurant « HACIENDA »

Référence à rappeler : N°20180326/29-CILLSOS/FPABJCB

Le Président du CILLSOS **Jean-Claude BARDELLI** ouvre la séance. Il accueille les très nombreux adhérents et sympathisants venus en nombre participer à notre Assemblée Générale. Par ailleurs 32 pouvoirs nous ont été envoyés.

Il remercie également les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

Personnalités présentes :

Mme **Sandra TORRES** Conseillère régionale et municipale
Mme **Marie VIAZZI** Conseillère municipale chargée de « Allô La Seyne » et des CIL
Mme **Virginie SANCHEZ** Conseillère départementale et municipale
Mme **Lynda GARCIA**, représentant M. TIRION responsable de Allô La Seyne
Mme **Jocelyne LEON**, Adjointe de quartier Sud
Mme **Danielle DIMO LOPEZ**, Adjointe de quartier Ouest
Mme **Nathalie MILLE**, Conseillère municipale chargée de la vie participative dans les quartiers
M. **Claude ASTORE** Adjoint sécurité, travaux et police de l'urbanisme, représentant M. le Maire
M. **Robert TESSEIRE** Conseiller municipal chargé de l'adduction d'eau publique
M. **Damien GUTTIEREZ**, Conseiller départemental et municipal
M. **Jérémy MARCHEPOIL**, attaché parlementaire représentant Madame la Députée
M. **Stéphane GARCIN**, Commissaire de Police nationale
M. **Patrick DUCHEIX** Chef de la police municipale

Personnalités excusées :

Mme **Emilie GUEREL**, Députée de la 7^{ème} circonscription, retenue à Paris près de la ministre de la Défense
Monsieur le Maire, **Marc VUILLEMOT**, retenu par des obligations très importantes engageant la Commune.
Mme **Nathalie BICAIS** Conseillère départementale et municipale, dont son emploi du temps très chargé ne lui a pas permis d'être présente.
Mme **Cécile JOURDA**, directrice de cabinet de Monsieur le Maire, arrivée en fin de séance, retenue en mairie par son emploi du temps très chargé

Le Président prend aussitôt la parole. Il tient à remercier très sincèrement M. **Patrick PHILIBERT** qui a la gentillesse de mettre sa grande salle de l'Hacienda à notre disposition.

Il rappelle que notre association, relevant de la loi 1901, s'est donné pour objectif d'être à l'écoute des habitants d'un secteur géographique bien déterminé, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors des réunions mensuelles du Bureau ou du Conseil d'Administration, des réunions spécifiques de quartier ou des permanences bimensuelles que nous tenons à la maison Jean Bouvet, puis de les transmettre à qui de droit et bien sûr de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son dossier. Notre association ne comporte que des bénévoles qui s'efforcent de préserver le cadre de vie de nos concitoyens. Ce rôle exclut par conséquent toute préoccupation religieuse, philosophique ou politique.

Le CIL existe depuis sa fondation, il y a 25 ans, le 13 février 1993 par le regretté Christian FRADIN. Il se réunit aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire comme la loi et les statuts lui en font obligation chaque année et c'est ce grand moment de démocratie locale directe que nous souhaitons vous faire partager. Permettez-moi de rappeler toute l'importance de ceux qui participent étroitement à la vie de notre association en donnant de leur temps, de leurs compétences au Bureau et au Conseil d'Administration et qui, ainsi, se mettent au service de nos concitoyens. Aujourd'hui je lance un appel à tous ceux qui désirent participer activement au sein de notre Bureau. Aussi, n'hésitez pas à venir nous rejoindre car c'est grâce à vous, à vos compétences dans de multiples domaines et à votre mobilisation que le CILLSOS peut demeurer efficace et représentatif. Notre équipe s'épuise et doit être renforcée par de nouveaux membres et c'est à cette seule condition que nous pourrions poursuivre pleinement et sereinement notre mission.

Dans le domaine de nos activités proprement dites et parallèlement à notre engagement par secteurs, nous nous sommes attachés à développer des liens avec les divers acteurs associatifs de la vie locale et, par la suite, à renforcer nos actions dans l'intérêt de tous, par :

- Un partenariat et un suivi des activités thématiques avec diverses associations (Collectif des CIL – Domaine de Fabrégas – Les Pescadous de la Verne et de Fabrégas – l'association MART – les Amis de Janas – le Souvenir Français...)
- La participation aux nombreux comités consultatifs élaborés par la ville mais aussi aux Conseils de Quartiers et autre forum des associations.
- Des actions solidaires et des dons, au travers de vide-greniers, avec des associations humanitaires (France ADOT 83 – La Seyne de l'Espoir – France Alzheimer Var – TELETHON)
- Des rencontres sur le terrain pour évaluer les problèmes soulevés par nos Adhérents et trouver des réponses en collaboration avec les services municipaux.
- Des visites d'information.
- Des animations par l'organisation de dîners dansants.

Puis il passe à l'ordre du jour de cette réunion qui se déroulera comme suit :

- 1 - Lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
- 2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
- 3 - Le tarif des cotisations pour l'année 2018
- 4 - Le renouvellement et les élections au sein du Conseil d'Administration
- 5 - Vote pour donner pouvoirs bancaires au président et au trésorier
- 6 - Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Municipale et Nationale

1 - Rapport moral et quitus au Président pour sa gestion :

Notre CIL comptait 401 Adhérents au 31 décembre 2017, dont 284 à jour de leurs cotisations et plusieurs en attente. En comptant les 22 lotissements et copropriétés cela représente environ 3200 personnes soit 22 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17000. Notre CIL représente donc le ¼ de cette population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'Adhérents et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'Adhérents, nous vous rappelons qu'il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau.

Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour vous faire entendre. Par ailleurs par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. **Solange ARDOUIN**, notre collaboratrice et vice présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du PLU de 2004, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes et pour l'intérêt général.

1.1 - Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution (en particulier par la commune) :

- La pose de la fibre optique suit son cours
- L'élimination d'un flash sur le chemin de Brémond
- Les compteurs LINKY sont en cours d'installation malgré de nombreuses réticences et interrogations
- Les nombreux miroirs opaques ou disparus ont été pour la plupart remplacés.
- Le nettoyage des abords de la boîte aux lettres du CC de Janas a été effectué
- Enlèvement de la colonne à vêtements, pose d'une caméra et d'un éclairage parking CC de Janas
- Remise en place de panneaux routiers et indicateurs manquants ou détériorés
- Aménagement d'écluses sur le chemin de l'Oïde pour ralentir les usagers jugés trop rapides par les riverains.

1-2 - Les souhaits :

- Que de grands projets ambitieux et d'intérêt général voient le jour dans les secteurs Sud et Ouest de la commune et qu'ils aillent jusqu'à leur aboutissement. Depuis de trop nombreuses années ce secteur dépendant du CILLSOS souffre du manque d'aménagements.
- De façon générale, il est souhaitable que la commune cesse de bétonner et permette la défiguration de certains quartiers.
- Que les contraintes en terme de circulation, de stationnement, d'encombrement des réseaux « humides » soient anticipées et prises en compte.

1-3 - Remerciements :

- Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous.

Alain ROZES, vice président, prend la parole et demande à l'assemblée générale de procéder au vote du quitus au Président pour sa gestion : aucun vote contre, aucune abstention.

Quitus est donné à l'unanimité au Président pour sa gestion

Le Président remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui accorde.

2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport

Notre Contrôleur aux comptes en titre madame **Madeleine TOURRIER**, indisponible et excusée, c'est sa suppléante Madame **Monique BERRETTA** qui vous donne lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent (celui-ci est joint à la fin de ce PV) Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence le Président demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus : aucun vote contre, aucune abstention,

Quitus est accordé au Trésorier à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

Sachant que notre Contrôleur aux comptes, Mme **Madeleine TOURRIER** et son adjointe, Mme **Monique BERRETTA** dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, nous vous proposons de reconduire à ces fonctions Mme **Monique BERRETTA** en tant qu'adjointe au Contrôleur. Mme **Madeleine TOURRIER** ne souhaitant plus se représenter, c'est Mme **Jocelyne PAOLI** qui a été proposée à ce poste et elle en a accepté la fonction.

Aucun vote contre, aucune abstention,

Mme Jocelyne PAOLI et Mme Monique BERRETTA sont élues à l'unanimité dans leurs fonctions respectives de Contrôleur aux comptes et adjointe au Contrôleur aux comptes.

Nous les remercions pour leur investissement sérieux et pour leur dévouement.

Nous remercions aussi très chaleureusement Mme **Madeleine TOURRIER** pour toutes les années qu'elle a passées auprès de nous et pour son travail irréprochable qu'elle a effectué durant tout ce temps.

3 – Cotisations :

Pour l'année 2018, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de **8,00 €** pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs qui est présenté sur la table des cotisations.

Pas de vote contre, pas d'abstention, **le barème des cotisations est adopté.**

En conséquence et pour faciliter la gestion, n'oubliez pas de vous acquitter dès aujourd'hui de votre cotisation, des personnes sont à votre disposition à l'entrée de la salle pour les percevoir.

4 - Election au Conseil d'Administration :

Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Madame **Hélène BERENGER**, Messieurs **Francis POURCHIER** et **Pierre ROUME** sont sortants et renouvellent leur candidature au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur **Henri VILLA** est candidat.

Je vous demande d'entériner ces renouvellements et cette candidature.

Pas de vote contre, pas d'abstention, Madame Hélène BERENGER, Messieurs Francis POURCHIER et Pierre ROUME sont réélus. Monsieur Henri VILLA est élu. Tous les quatre à l'unanimité.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités dans l'équipe dirigeante du CIL.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à nos candidats réélus et élu et aux membres de notre Bureau pour ce moment de formalités statutaires obligatoires !

5 - Vote pour donner pouvoirs bancaires au Trésorier et au Président :

Pas de vote contre, pas d'abstention, pouvoirs bancaires sont donnés à l'unanimité au Trésorier et au Président

Intervention de Monsieur **Jean-Paul BALLOTIN**, Président de l'union des chasseurs seynois invité par le Président du CILLSOS pour faire une mise au point sur la présence des sangliers dans le massif du Cap Sicié : M. BALLOTIN tient à rappeler que ces animaux sont apparus dans le massif il y a une dizaine d'années sans la moindre intervention humaine et de manière inopinée et qu'en raison de leur multiplication rapide, le préfet du Var a demandé que soient organisées des battues administratives. Celles-ci sont effectuées périodiquement

avec toutes les sécurités appropriées et très encadrées. Des affichages préalables sont apposés en divers endroits bien visibles et des annonces paraissent quelques jours avant dans la presse pour informer le plus grand nombre de personnes. Or, certains récalcitrants à la pratique de la chasse se permettent d'enlever ces affiches et par leur geste inconscient peuvent mettre en danger les personnes qui se retrouveraient au milieu de la zone de battue sans avoir été préalablement averties. Par ailleurs, nombre de résidents riverains de la forêt font les frais de l'appétit de ces animaux qui viennent saccager leurs jardins. Ils en font régulièrement état aux services municipaux qui relaient l'information à la société de chasse. Son président, au vu des animosités de certains « anti-chasse » tient à prévenir que si cela venait à se poursuivre, il annulerait les battues, laissant à ces personnes le soin de régler le problème eux-mêmes. Quant aux lieutenants de louveterie, trop peu nombreux dans le département, ils ne pourraient à eux seuls venir à bout de ces animaux classés nuisibles. La question est donc posée pour savoir comment réguler l'espèce en satisfaisant tout le monde...

6 - Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Municipale et Nationale

6.1 – Questions dans la salle :

- M. Alain TELLE du lotissement du Cap Sicié : Au nom des résidents du chemin du Verger, il confirme avoir adressé fin novembre aux services de la mairie, un courrier par lequel ceux-ci souhaitent voir installés des dispositifs de sécurisation des piétons. Il est surpris de ne pas avoir eu de réponse à ce courrier, transmis depuis plus de 3 mois, et remet à nouveau en mains propres un exemplaire de ce courrier à M. ASTORE en espérant voir une suite donnée à cette demande.

Réponse de M. ASTORE : il confirme que la mairie a bien reçu ce courrier et qu'une réponse écrite sera adressée à M. TELLE.

- M. Georges CANTO de la Verne souhaite intervenir à propos du parc Lenzendberg : Il rappelle que l'an dernier, la commune s'était engagée à installer des sanitaires sur ce parc mais qu'à ce jour ils ne sont toujours pas installés. D'autre part, à l'entrée du chemin du Sous-bois, il existe un panneau interdisant le stationnement des véhicules, hors ce chemin est systématiquement encombré, rendant très difficile voir impossible l'accès à la cale de mise à l'eau des bateaux. Il demande la mise en sécurité de ce chemin et que la réglementation y soit respectée.

Réponse de M. ASTORE : Il est dommage que par l'insouciance ou l'incivisme de quelques individus, l'accès à la mise à l'eau soit rendu impossible. Il promet des rondes régulières des agents de police municipale. Concernant l'implantation de sanitaires, la commune disposera cet été de deux cabines qui seront installées l'une sur la plage de Fabrégas, l'autre sur la plage des Sablettes (ou Mar Vivo) La mairie prend bonne note de cette doléance et promet que l'an prochain la plage de la Verne sera équipée d'un bloc sanitaire.

- M. J-C BERNENGO résident du chemin du Ravin à la Verne, évoque le problème inextricable du stationnement aux alentours de la plage de la Verne. Il déplore la pose de panneaux neufs installés par la commune et qui, d'après lui, contribueront à augmenter le nombre de visiteurs qui envahiront encore plus les chemins d'accès à la mer. Il demande s'il n'est pas possible de mettre en place à l'entrée du chemin du Ravin un panneau signalant la saturation des places de stationnement ?

Réponse de M. ASTORE : Il est tout à fait possible de mettre en place de tels panneaux, mais peut-être pourra-t-on augmenter le nombre de passage des agents municipaux.

Réponse de M. DUCHEIX qui confirme les rondes fréquentes des agents de la police municipale, mais compte tenu de l'étendue du territoire à surveiller en été, il ne semble pas possible de monopoliser des agents uniquement sur ce chemin du Ravin.

Intervention de Mme Sandra TORRES : Elle confirme qu'il est indispensable de verbaliser les contrevenants comme cela se pratique sur les autres communes de notre département, cela semble être la seule solution pour éviter ce genre de désagrément pour les riverains.

M. VILLARD, résident Fabrégas : Il interpelle M. GUTTIEREZ et lui demande de bien vouloir faire planter à proximité de la pizzeria de Fabrégas, un panneau signalant le tracé du Sentier du Littoral. Actuellement le tracé de ce sentier n'est pas bien indiqué et les promeneurs empruntent un chemin privé, ce qui est particulièrement incommodant pour les riverains car en plus des nuisances sonores ils observent souvent des délaissés de déchets.

M. Damien GUTTIEREZ nous prie de bien vouloir l'excuser car il doit quitter précipitamment notre réunion et ne pourra pas répondre à toutes les questions le concernant. Il invite M. VILLARD à venir le rencontrer et

promet de s'occuper de son problème. D'autre part il déplore le manque de réactivité du Département concernant en particulier les problèmes posés sur la RD16 et nous promet de « faire bouger les choses ».

M. André FOURNIER, résidant au lotissement « Paradis », a constaté et dénoncé la présence d'individus étrangers à ce lotissement qui y circulent la nuit alors qu'ils n'ont rien à y faire. Il a demandé des rondes plus fréquentes des représentants de la police municipale afin de sécuriser ce lieu retiré et tranquille. A la suite de sa demande, des rondes ont bien été réalisées et il constate une très nette diminution de ces fréquentations. Il tient à remercier les agents de police.

M. DUCHEIX confirme à tous les participants qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à la police en composant le « 17 » s'ils constatent des faits répréhensibles et pas uniquement pour des problèmes de stationnements illicites.

M. le Commissaire Stéphane GARCIN confirme les dires de M. DUCHEIX et suggère à tous de ne pas hésiter à lui adresser un courrier en cas de constat d'évènements douteux. Il assure une réactivité immédiate à la réception du courrier.

Il souhaite qu'en présence de faits suspects, ceux-ci soient centralisés auprès d'un référent unique afin qu'il rende compte des divers constats du genre « porte à porte ». Il n'y a pas que des vols de voitures, il y a aussi des repérages en vue de pénétrer par effraction dans les résidences pour y faire main basse sur des objets de valeur. Il a donné un RDV à notre président pour mettre au point ce mode de précaution.

Intervention de M. Gérald PACARIN, Directeur Général des Services Techniques : Ses services ont été interpellés suite à une baisse significative de la tension d'alimentation électrique dans le quartier de Fabrégas. Il souhaite que les personnes ayant constaté l'anomalie se fassent connaître auprès d'ENEDIS (ex EDF). Ce n'est qu'à la suite d'une identification précise qu'ENEDIS pourra intervenir.

M. VENCOVEREN, résidant lotissement Ste Lucie : il informe la commune d'une panne totale d'éclairage de son lotissement.

M. ASTORE confirme qu'il y a eu des dysfonctionnements sur le réseau d'éclairage public. Il indique que les services de la commune interviendront sans délais tout en précisant que le calibrage en intensité des compteurs LINKY pourrait être à la limite inférieure provoquant ainsi des coupures. Il est souhaitable que de telles anomalies soient communiquées aux services techniques sitôt leur constatation.

6.2 – Question CILLSOS : Aménagement global et sécuritaire de la route de Fabrégas :

Le Président évoque la situation catastrophique de la portion de la route de Fabrégas située entre le rond point giratoire du Dr Sauvet (de la barque) et le virage à l'entrée de la ZAC St Georges. Il demande un recalibrage de cette chaussée et le réaménagement intégral de cette portion de voirie qui supporte un trafic intense se dirigeant soit vers le bord de mer, soit vers la ZAC St Georges, soit enfin vers la station d'épuration Amphitria

Réponse : M. ASTORE indique qu'un projet à court terme consisterait à la sécurisation des piétons par l'implantation d'« écluses » structures déjà en place sur les routes de Janas et de l'Oïde. Il demande à tous et à chacun de faire remonter à la police municipale les informations sur les comportements à risque de certains individus fort peu soucieux de la sécurité des autres concitoyens.

M. Michel PIERRE résident quartier Ste Lucie : Il rappelle avoir demandé l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h sur la route de Fabrégas dans sa partie la plus étroite. Il suggère l'implantation au sol de « chaussidoux » priorité aux piétons.

Réponse : M. ASTORE précise : le coût de réfection de la chaussée serait de 490000 euros, soit la réalisation d'une voie à 12 mètres plus les trottoirs. Les acquisitions foncières représentent environ 3000000 euros. Ce projet ne pourrait pas être entrepris avant trois ou quatre ans.

M. Jean-Pierre STEFANI : Lors de la requalification d'une voie, est-ce que la réalisation d'une piste cyclable devient obligatoire ?

Réponse de M. ASTORE : la réalisation d'une piste cyclable n'est pas obligatoire, par contre les trottoirs doivent faire minimum 1,40 mètre. S'il fallait créer des places de stationnement il faudrait alors, si la voie est trop étroite, mettre celle-ci en sens unique.

M. Pierre ROUME : une traversée piétonnière le long de la route de Fabrégas à hauteur du transformateur des Deux Chênes n'est pas signalée par le panneau réglementaire sur les deux voies de la chaussée. Il demande donc :

1° la pose de ces panneaux

2° que le marquage au sol soit ravivé

Réponse de M. ASTORE : il confirme qu'effectivement les panneaux ne sont pas en place et que la commune fera le nécessaire pour implanter ces panneaux et raviver la peinture au sol.

Une personne dans la salle : Lors d'une réunion du CIL au quartier de Fabrègas, la commune, suite à un vote majoritaire des personnes présentes, s'était engagée à abattre un pin implanté à l'angle Nord/Ouest du pont de la Verne. A ce jour, ce pin est toujours là, pourquoi ? Il est quand même bon de savoir que dans ce secteur des trottoirs ont été aménagés dernièrement et même s'ils ne font pas la largeur règlementaire, ils ont le mérite d'exister.

Réponse de M. ASTORE : Suite à la demande des usagers, les trottoirs ont été réalisés surtout grâce à la bonne volonté des propriétaires du foncier. Par contre, quelques riverains se sont opposés à l'abattage du pin. La commune n'a donc pas réalisé cet abattage mais a effectué un élagage particulièrement efficace. La visibilité n'a cependant pas été améliorée !

Intervention du Président : Est-ce que la vie d'un pin est plus importante que celle de la vie humaine ?

Réponse de M. ASTORE : Le fait de couper ce pin n'améliorerait que peu la visibilité mais pourrait entraîner un risque d'augmentation de la vitesse sur le pont. Une réponse qui nous laisse quelque peu dubitatifs !

6.3 – Retour aux questions dans la salle :

Intervention du Président : Le problème des racines d'arbres privés venant déformer la structure des chaussées publiques sera-t-il pris en compte ?

Réponse de M. ASTORE : La commune a contacté tous les propriétaires de tels arbres leur suggérant de prendre contact avec leurs assureurs. Ces racines peuvent provoquer des accidents dont les propriétaires des arbres seraient tenus pour responsables. Ce n'est pas aux services de la commune et donc aux contribuables de payer l'intervention sur ces déformations de voiries. Et la commune ne saurait être responsable en cas d'accidents corporels que pourraient subir les usagers.

Intervention d'une personne dans la salle : La présence de conteneurs à récupération de vêtements est de moins en moins supportable. En effet, ceux-ci sont systématiquement vandalisés par des personnes peu scrupuleuses qui les vident sur la chaussée et qui, après avoir fait leur choix, laissent au sol les vêtements qui ne les intéressent pas. Par la suite il n'est pas rare de retrouver ces vêtements récupérés dans les vide-greniers ou marchés aux puces ! Cette personne dénonce aussi une recrudescence des vols dans les quartiers.

Réponse de M. ASTORE : Tout ce qui n'est pas déposé dans les points de récupération, sera emmené à l'usine d'incinération de Lagoubran et l'opération a forcément un coût. La commune a essayé, par ces colonnes à vêtement, de limiter ce coût.

Intervention du Président : certaines communes de France se sont équipées de déchetteries de nouvelle génération. Elles participent à la réutilisation des objets. Il en a fait part à Allô La Seyne qui en a pris note.

M. ASTORE interroge les riverains et les usagers pour connaître leurs avis sur l'implantation des « écluses » sur le chemin de l'Oïde. Ils peuvent interpeller Allô La Seyne pour leur faire part de leur sentiment.

Il informe par ailleurs de la prochaine mise aux normes de notre déchetterie du quartier Peyron ainsi que de la mise en place d'une « ressourcerie » qui pourra redonner une deuxième vie à certains objets.

6.4 – Question CILLSOS : Aménagement global et définitif de la RD entre les ronds points du Docteur Sauvet et du Pas du Loup :

Cette section de voie n'a pas été aménagée lors de la modernisation de la RD16 il y a une dizaine d'années.

Réponse de M. ASTORE qui confirme la présence d'emplacements réservés sur cette section de voie mais dont l'élargissement aurait un impact conséquent sur les riverains. C'est la raison pour laquelle le Département n'a pas donné suite au projet. Le foncier bâti serait particulièrement impacté. Une proposition a été faite auprès du Département consistant à mettre à sens unique Ouest/Est cette section de voie et ouvrir le chemin des Oliviers pour permettre l'autre sens. Il faudrait toutefois réaménager légèrement la partie Sud de cette dernière voie pour faciliter le passage des poids lourds. Bien que les responsables du Département aient pris bonne note de cette proposition, ils ne semblent pas pressés pour y répondre et apporter quelques décisions.

M. GUTTIEREZ, représentant le Département nous confirme avoir contacté les services départementaux qui, effectivement, ne semblent pas se précipiter pour améliorer la situation. Il regrette que le Département ne nous apporte aucune réponse. Il contactera à nouveau les responsables de la voirie car il estime à juste titre, que le silence du Département n'a que trop duré. Il espère que Mme Nathalie BICAIS se rangera à son point de vue.

6.5 – Retour aux questions dans la salle :

- Mme BLAISE, résidant 180 av P. A. Renoir, nous précise qu'un projet de réaménagement a été établi depuis 1949. Depuis cette date selon son notaire, les propriétés riveraines ne sont plus « vendables » compte tenu d'un alignement.

Réponse de M. ASTORE lui confirme que cet emplacement réservé a été modifié depuis fort longtemps afin justement, de rendre vendable cette propriété. Il suggère à Mme BLAISE de recontacter son notaire qui forcément est informé de cette modification, et également le service Urbanisme de la Mairie qui confirmera cette décision.

Mme BLAISE remercie M. ASTORE et déplore que depuis, son acheteur éventuel a abandonné l'idée de son achat. D'autre part, elle doute fort que la possibilité d'aménager un sens giratoire en empruntant le chemin des Oliviers soit possible. Ce projet d'après elle, nécessiterait la destruction d'une dizaine de maisons.

- Mme... doute que les services du Département soient intéressés par la réalisation de ce projet. Cependant elle contactera Mme BICAIS afin d'analyser avec elle, quelles pourraient être les possibilités d'amélioration sur cette portion de voie départementale.

Elle poursuit en évoquant la dangerosité de circulation des piétons le long de l'avenue Renoir en particulier à hauteur de l'école de danse fréquentée par 300 enfants. Elle demandera que soit installé à hauteur de cette école, un passage protégé.

6.6 – Question CILLSOS : Aménagement d'une vraie salle modulable pour 250 personnes maison Jean Bouvet :

Réponse de C. ASTORE : Cette question a déjà été évoquée lors de la réunion des Adhérents du quartier. Il suggère que notre CIL étudie et présente un projet qui pourra alors être étudié par les services de la commune.

- Question de M. Pierre ROUME : est-il possible que des animations soient réalisées dans la grande salle en l'état actuel ? Il s'interroge sur la possibilité de recevoir du public en toute sécurité. Le président confirme qu'effectivement des animations sont réalisées dans la grande salle lors de la clôture des activités en fin d'année scolaire. Cette question emmène à réfléchir sur quels projets concrets pouvons-nous étudier ?

- Mme Solange ARDOUIN rappelle que la voie de circulation et surtout le stationnement des voitures le long du chemin des Moulières à la Croix de Palun a un goût d'inachevé. Les cyclistes n'empruntent pas la piste qui leur est dédiée, celle-ci n'étant pas suffisamment signalée. De plus, elle est souvent occupée par des automobiles qui ne devraient pas s'y trouver, mais il est vrai aussi que par manque de bordures séparatives il est mal aisé de trouver le bon stationnement. Enfin, il n'est pas rare de voir des automobiles garées dans les lotissements privés alors qu'il y a de nombreuses places libres le long du chemin. Leurs propriétaires ne semblent pas vouloir trop marcher pour se rendre à la maison Jean Bouvet et préfèrent enfreindre la loi en se garant dans les propriétés privées.

6.7 – Retour aux questions dans la salle et fin de la réunion :

- Intervention de Mme SACKSTEDER, qui à la suite du déplacement d'un panneau de signalisation routière, le long du chemin des Moulières à Croix de Palun, a de grandes difficultés à sortir de sa propriété. Elle demande la réinstallation dans la position initiale de ce panneau.

M. ASTORE lui demande de bien vouloir le rencontrer afin de trouver une solution.

- Intervention d'une personne qui ne s'est pas présentée ! Elle suggère : pourquoi ne pas envisager des transports de bus lors des manifestations publiques dans la salle Jean Bouvet comme cela se pratique pour Châteauvallon. Cela limiterait le nombre de véhicules en stationnement. D'autre part, concernant la réhabilitation de la salle Jean Bouvet, il peut être envisagé de déposer le toit existant et le remplacer par des panneaux Photovoltaïques. Pourquoi ne pas consulter les sociétés privées qualifiées dans ces types d'installation ?

Intervention de Mme Jocelyne LEON en charge de la Maison Jean Bouvet qui précise qu'à ce jour aucun projet n'est en étude et il lui semble que les choses « s'emballent » Il est important de réfléchir à la possibilité d'un projet intéressant, toutes les idées sont bonnes à prendre mais un tel projet demande en particulier du personnel et à ce jour il ne faut pas s'emballer.

M. ASTORE confirme que les toits des bâtiments publics ne peuvent pas être mis à disposition de sociétés privées spécialistes de la pose de panneaux « Photovoltaïques ». Bien des bâtiments publics de la commune

ont été démarchés par de telles sociétés! Mais devant les difficultés, à la fois techniques et administratives, la commune renonce à de telles installations.

Le Président demande malgré tout une restauration du toit du bâtiment. Il rappelle que ce bâtiment est le seul dans le grand Sud de notre commune qui pourrait être mis à la disposition du plus grand nombre pour y tenir des séances culturelles ou des réunions de tous types. Le CIL n'est que le porte parole de bon nombre de citoyens qui sont demandeurs d'une telle salle. Il ne faut pas réduire la situation à un problème de stationnements de voitures (la plaie de notre époque)

Intervention de M. TEISSEIRE confirme la position de notre Président concernant le devenir de cette maison il souligne le manque évident de structures pouvant accueillir du public dans le quartier Sud. Il confirme le souhait de M le Maire de voir réalisées dans les trois ou quatre années à venir des structures destinées à la culture qui manquent cruellement dans ces quartiers. Actuellement, nous attendons l'achèvement du projet ANRU en centre ville qui prend un certain retard suite aux coupes dans les budgets de l'état

Deux informations de notre Président : il souhaite voir aménager deux carrefours giratoires sur la RD 16 :

- l'un à l'intersection avec le chemin de Mauvéou, les feux tricolores étant conservés « Priorité à la sortie des Pompiers »

- l'autre à l'intersection avec le chemin des Moulières à la Croix de Palun.

La commune de Six-Fours a réalisé un giratoire au niveau des chemins Pascal et Guerrin. Ce giratoire de petite dimension fonctionne très bien. Pour cette raison, le président a étudié sur plan la possibilité de réaliser ces deux giratoires identiques à celui de Six-Fours et il a la preuve qu'ils sont réalisables.

Intervention de M. ASTORE : la commune est favorable à la réalisation de ces projets, mais il reste à convaincre les services du département. Pour cela il demande l'appui des conseillers départementaux de notre canton.

M. ASTORE nous informe de la mise en service du pylône SFR implanté au carrefour des Quatre Chemins du Mai. Les possesseurs de portable SFR devraient voir leurs liaisons téléphoniques améliorées. Des mesures de rayonnement seront réalisées et la société SFR informera les services communaux qui ne manqueront pas de nous retransmettre les niveaux de rayonnement dans les environs immédiats du pylône.

Intervention du Président : la commune plantera des écluses le long du chemin de Bremond qui supporte un niveau de circulation particulièrement élevé.

M. ROZES signale à nouveau la présence dans la forêt de Janas d'individus qui se permettent, avec pelles et pioches, de tracer des sentiers ou de modifier des tracés existants, et cela en parfaite illégalité, pour faciliter le passage des VTT. Par ailleurs, il donne rendez-vous le 12 avril à toutes les bonnes volontés pour entreprendre un nettoyage « Citoyen » de la forêt. Il constate d'autres parts que la route conduisant au Fort de Peyras, anciennement goudronnée, devient très dangereuse pour les promeneurs à pieds.

Réponse de M. ASTORE qui promet de se renseigner sur le possible entretien de ce chemin classé DFCI.

- Intervention de Mme TONAZZI, habitant les Mas de Janas, qui déplore la destruction systématique et volontaire des plots J11 par certains automobilistes et en particulier les conducteurs de bus, qui ne se gênent pas pour les « massacrer » ; elle demande la mise en place d'un marquage au sol réglementaire (bandes blanches).

- Mme BONNET, chemin de l'Oïde, remercie les services de la mairie pour la pose des écluses, mais déplore l'absence de passages protégés, elle demande la mise en sécurité pour la circulation en particulier des enfants se rendant aux établissements scolaires.

M. ASTORE confirme que les services de la commune feront le nécessaire.

En fin de réunion, M. ASTORE nous remet deux dossiers concernant les projets d'installation de chicanes et d'écluses qui seront implantées sur le chemin de Brémond et sur la route de Fabrégas. Ces aménagements font suite aux nombreuses réclamations des riverains qui se plaignent des vitesses excessives.

Après cette séance d'échanges constructifs entre nos adhérents, nos élus et les fonctionnaires, la réunion s'achève. Le Président remercie tous les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment de cordialité.

Le Secrétaire Général : **Adrien BISCOS**
Le Secrétaire de séance : **Francis POURCHIER**

Le Président du CILLSOS : **Jean-Claude BARDELLI**

Copies à:

- M. le Maire de la Seyne sur Mer Marc VUILLEMOT
- Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. le Maire
- M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord et sa binôme Virginie SANCHEZ
- Mme la Conseillère Départementale du Canton la Seyne Sud et son binôme Joseph MULE
- M. le Commissaire GARCIN, Police Nationale
- Mme la Conseillère régionale Sandra TORRES
- M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise, Allô La Seyne
- M. le Directeur de la Police municipale Patrick DUCHEIX
- M. le Directeur des Services Techniques Gérald PACARIN
- Mme, M. les Responsables de l'agence Var Matin La Seyne sur Mer
- Collectif des CIL
- Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (16) - Info/diffus 1- 2- 3- 4 - Archives CILLSOS 2018

C.I.L LA SEYNE OUEST ET SUD
B.P 60222, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX

La Seyne sur Mer le 20 février 2018

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2018

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Référence : N° 20180220/19-CILLSOS/MTMB

Exercice du 01.01.2017 au 31.12.2017

Les contrôleurs aux comptes soussignés ont procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2017 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels se maintient au niveau honorable de 401 et le nombre des Adhérents collectifs, c'est à dire les lotissements et les copropriétés, s'élève à 22.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre commune.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires

Nous permet de vous présenter le bilan financier suivant :

EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES

Compte tenu du report à nouveau au 1^{er} janvier 2017 soit 771,52 €, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année 2016 pour renouvellement de matériel de bureau soit 7771,52 €, les recettes s'élèvent à 15205,91 €. Elles comprennent les cotisations reçues en 2017 pour 2793,00 €. Nous y trouvons aussi quatre recettes de 476,14 €, 433,40 €, 477,55 € et 492,30 €, € soit au total 1879,39 € provenant de quatre opérations « vide greniers » organisées par notre CIL au profit respectif des associations caritatives « France Alzheimer Var », « La Seyne de l'Espoir », « France ADOT 83 » et « TELETHON ». Ces opérations ont obtenu un vif succès avec une moyenne de quarante exposants et ont permis ainsi d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. Ces sommes, après déduction des frais d'organisation, ont été reversées aux associations respectives.

Il convient de noter également qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 mars 2017, notre CIL a organisé en soirée dans les locaux de l'Hacienda à Janas un repas amical réunissant les Adhérents qui en avaient exprimé le désir afin de mieux nous connaître et d'établir entre nous des liens plus étroits d'échanges et de cordialité. Cette soirée qui a réuni 89 convives a recueilli un gros succès. Bien entendu les fonds recueillis par notre CIL ont été reversés à l'établissement.

Enfin on signalera que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de 270,00 €.

Nous remercions ici très vivement la municipalité pour cette aide très appréciée.

EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

Elles s'élèvent à 14890,85 € et sont détaillées comme suit :

- Cotisations à la Fédération du Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et environs (MART), et au Collectif pour la Sauvegarde du Littoral (CSL).....	50,00 €
- Prime d'assurance à la F.O.L.....	75,00 €
- Frais de téléphone du Président et du Vice Président.....	140,00 €
- Frais postaux et boîte postale.....	199,44 €
- Achats de composants informatiques.....	503,98 €
- Fourniture de bureau et papeterie.....	316,64 €
- Frais d'impression, photocopies, reproductions.....	286,42 €
- Reversement de la recette du repas collectif de l'AG du 24 mars 2017, 2047,00 € plus frais d'organisation 300,00 € soit.....	2347,00 €
- Dons des fonds collectés aux associations « France Alzheimer Var », « La Seyne de l'Espoir », et « TELETHON ».....	1350,00 €
- Frais pour réunions Bureau et quartier.....	1234,21 €
- OVH (support du site Internet du CIL).....	28,66 €
- Frais de déplacements et frais divers.....	359,50,€
- Provision en 2017 pour renouvellement de matériel de bureau et de projection.....	5300,00 €
- Réserve livret A.....	2700,00 €
	Total des dépenses : 14890,85 €

Total des recettes : 15205,91 €

315,06 €

CE QUI DONNE UN SOLDE POSITIF DE 315,06 €EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier.

Par avance, merci.

Fait à La Seyne sur Mer le 20 février 2018

Les Contrôleurs aux comptes :

Mesdames **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA**